



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE *

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL AIR FRESHENER BLACK VELVET
Code de produit : CRX720, AL61B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air pour les véhicules.
Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Kemetyl Nederland BV
Industrieweg 30
3762 EK Soest, les Pays-Bas
Téléphone : +31-35 7604900
E-mail : msds@kemetyl.com
Website : www.kemetyl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LÉS POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
Giftzentrale/Centre Antipoisons (+352) 8002-5500 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3. 1272/2008)

Risques pour la santé : Peut provoquer une allergie cutanée.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 gants	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P280 gants	Porter des gants de protection.
		P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
		P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: Acétate de linalyle ; Hydroxy-méthylpentylcyclohexenecarboxaldéhyde ; 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetrametil-2-naftil)etan-1-ona ; Lavande, Lavandula hybrida grosso, ext. ; d-Limonène ; Citral ; Pentadécane-15-olide ; 2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde ; 1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Acétate de linalyle	< 3	115-95-7	204-116-4		01-2119454789-19
2,2,4,6,6-Pentaméthylheptane	< 3	13475-82-6	236-757-0		01-2119490725-29
Hydroxy-méthylpentylcyclohexenecarboxaldéhyde	< 1	31906-04-4	250-863-4		
1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetrametil-2-naftil)etan-1-ona	< 1	68155-66-8	268-978-3		
Lavande, Lavandula hybrida grosso, ext.	< 1	93455-97-1	297-385-2		
d-Limonène	< 1	5989-27-5	227-813-5		01-2119529223-47
Citral	< 0,5	5392-40-5	226-394-6		01-2119462829-23
Pentadécane-15-olide	< 0,5	106-02-5	203-354-6		01-2119987323-31

**Kemetyl**

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	< 0,25	68039-49-6	268-264-1		
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	< 0,25	33704-61-9	251-649-3		01-2119977131-40

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Acétate de linalyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
2,2,4,6,6-Pentaméthylheptane	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Aquatic Chronic 4	H226; H304; H413	GHS02; GHS08	
Hydroxy-méthylpentylcyclohexenecarboxaldéhyde	Skin Sens. 1A	H317	GHS07	
1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naftil)étan-1-ona	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H410	GHS07; GHS09	M (chronic) = 1
Lavande, Lavendula hybrida grosso, ext.	Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H304; H315; H317; H411	GHS07; GHS08; GHS09	
d-Limonène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 3	H226; H304; H315; H317; H400; H412	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1
Citral	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Pentadécane-15-olide	Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H317; H411	GHS07; GHS09	
2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H319; H411	GHS07; GHS09	
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H319; H411	GHS07; GHS09	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

*

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

*

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
d-Limonène	CH	40	80		Grenzwerte am Arbeitsplatz 2016, Suva Pro

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Acétate de linalyle	Dermal	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day
d-Limonène	Inhalation				2,75 mg/m3
	Inhalation				66,7 mg/m3
	Dermal				9,5 mg/kg bw/day
Citral	Inhalation				9 mg/m3
	Dermal				1,7 mg/kg bw/day
2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Inhalation				0,44 mg/m3
	Dermal				0,125 mg/kg bw/day
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Inhalation				1,47 mg/m3
	Dermal			5,510 mg/kg bw/day	0,42 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Acétate de linalyle	Dermal	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
d-Limonène	Inhalation				0,68 mg/m3
	Oral				0,2 mg/kg bw/day
Citral	Inhalation				16,6 mg/m3
	Dermal				4,8 mg/kg bw/day
2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Oral				4,8 mg/kg bw/day
	Dermal				1 mg/kg bw/day
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Inhalation				2,7 mg/m3
	Oral				0,6 mg/kg bw/day
	Dermal			3,241 mg/kg bw/day	0,108 mg/m3
	Oral				0,062 mg/kg bw/day
	Dermal				0,062 mg/kg bw/day
	Oral				0,44 mg/m3
	Dermal				0,25 mg/kg bw/day
	Oral				0,25 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Acétate de linalyle	Water	0,011 mg/l	0,001 mg/l	
	Sediment	0,609 mg/kg	0,061 mg/kg	
	Intermittent water			0,11 mg/l
	STP			1 mg/l
d-Limonène	Soil			0,115 mg/kg
	Water	0.014 mg/l	0.0014 mg/l	
	Sediment	3.85 mg/kg	0.385 mg/kg	
	STP			1.8 mg/l
Citral	Soil			0.763 mg/kg
	Oral			133 mg/kg food
	Water	0,00678 mg/l	0,000678 mg/l	
	Sediment	0,125 mg/kg	0,0125 mg/kg	
Pentadécane-15-olide	Intermittent water			0,0678 mg/l
	STP			1,6 mg/l
	Soil			0,0209 mg/kg
	Water	0,0027 mg/l	0,00027 mg/l	
2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Sediment	21 mg/kg	4,2 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			10 mg/kg
	Water	0,0075 mg/l	0,00075 mg/l	
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Sediment	0,226 mg/kg	0,0226 mg/kg	
	Intermittent water			0,075 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,0408 mg/kg
	Water	0,004 mg/l	0 mg/l	
	Sediment	0,0991 mg/kg	0,00991 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			0,0174 mg/kg
	Oral			1,11 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.
Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité:4 heures.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:4 heures.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES *

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	Non mesurés. Impertinent. Ne contient pas de substances avec un risque spécifique d'inhalation.
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
Point d'éclair	: > 100 °C	Coupelle fermée.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 225 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: Inconnu.	
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,7 (Acétate de linalyle)
		Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 4,3 (Acétate de linalyle)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Impertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur relative	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 1 g/ml	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Ingestion
- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience	
Acétate de linalyle		1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
	DL50 (orale)	13934 mg/kg bw	----	Rat	
	CL50 (inhalation)	> 2740 mg/m3	----	Souris	
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Homme	
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin	
	NOAEL (orale)	160 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat	
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris	
	NOAEL (développement, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	----	Rat	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris	
Hydroxy-méthylpentylcyclohexenecarboxaldéhyde	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique		Souris	
	NOAEL (fertilité, orale)	25 mg/kg bw/d		Rat	
	Irritation de la peau	Irritant	----	Lapin	
	Irritation de la peau	Non-irritant	Patch test	Homme	
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Lapin	
	Irritation des yeux	Légèrement irritant	----	Lapin	
	Sensibilisation cutanée	4275 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetrametil-2-naftil)etan-1-ona	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
		DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Lapin
d-Limonène	Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d		Rat	
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471		
	Sensibilisation cutanée	5500 ug/cm2	OECD 429	Souris	



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Citral	NOAEL (développement, orale)	600 mg/kg bw/d		Rat	
	Irritation de la peau	Irritant	----	----	
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin	
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 423	Rat	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique			
	NOAEL (orale)	150 mg/kg bw/d		Rat	
	NOAEL (fertilité, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	Génotoxicité - in vivo	Négatif	OECD 474	Souris	
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405	Lapin	
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin	
	Irritation de la peau	Irritant		Homme	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye	
	NOAEL (développement, inh.)	423 mg/m3	----	Rat	
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 100 mg/kg bw/d	OECD 453	Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471		
	DL50 (orale)	4960 mg/kg bw	----	Rat	
	Pentadécane-15-olide	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
NOAEL (orale)		833 mg/kg bw/d	----	Rat	
DL50 (dermale)		2250 mg/kg bw	----	Lapin	
NOAEL (développement, orale)		200 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
Génotoxicité - in vivo		> 1600 mg/kg bw/d		Souris	
DL50 (orale)		> 5000 mg/kg bw	----	Rat	
DL50 (dermale)		> 5000 mg/kg bw	----	Lapin	
Irritation de la peau		Faiblement irritant	OECD 404	Lapin	
Irritation de la peau		Non-irritant	Patch test	Homme	
NOAEL (fertilité) - estimation		> 1000 mg/kg.d	Read across	Rat	
NOAEL (développement) - estimation		> 1000 mg/kg.d	Read across	Rat	
NOAEL (orale) - estimation		> 1000 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Génotoxicité - estimation		Non-génotoxique			
Sensibilisation cutanée		5450 ug/cm2	OECD 429	Souris	
2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde		Sensibilisation cutanée	5900 ug/cm2		
		DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw		Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Lapin	
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Mutagénicité	Non mutagène		Salmonella typhimurium	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris	
	DL50 (orale)	> 2325 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Irritation de la peau	Irritant		Homme	
	Irritation des yeux	Irritant	----	----	
	NOAEL (orale)	10 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
NOAEL (développement, orale)	115 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat		
NOAEL (fertilité, orale)	115 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat		



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

11.2. Information on other hazards

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.
Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 59 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 23 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetrametil-2-naftil)etan-1-ona	CL50 (poisson) - estimation	1,3 mg/l		
	CE50 (puce d'eau) - estimation	1,38 mg/l		
1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetrametil-2-naftil)etan-1-ona	Log P(oe)	4,7000		

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Catalogue des Déchets Européen	: Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
Codes OMoD	: 20 01 97 S
Législation locale	: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

*

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets).
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à
taxe (La Suisse) : 52 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité
chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

*

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2020/878 datée du 18 juin 2020 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Sens. 1/1A/1B : Méthode de calcul.

Aquatic Chronic 3 : Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, catégorie 3.

Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée, catégorie 2.

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, catégorie 2.

Skin Sens. 1/1A/1B : Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, catégorie 1.

Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.

Aquatic Chronic 2 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.

Aquatic Chronic 3 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.

Aquatic Chronic 4 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 4.

Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2022-02-24